

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2015

Le 27 mars 2015, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 23 mars 2015, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE – VENARD SANDRINE – SOLOHUB SABRINA – GUILLAUME LIONEL – VARECHARD RENE – MOREAU PATRICIA – PIONNIER JEAN-JACQUES – COUSTALAT JEAN-IERE – VALETTE ANGELIQUE – MARTEAU FRANCK

Etaient absents ou excusés :

TAILLANDIER FRANCK représenté par CANIAC ALAIN

MONMART ALAIN

Secrétaire de séance : GUILLAUME LIONEL

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter deux délibérations à l'ordre du Jour. Le Conseil municipal accepte.

4 taxes locales – CM N° 77 347 27 03 2015 01

Monsieur MAURY propose les taux pour l'année 2015,

Le Conseil décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales, taux identiques aux années précédentes et vote à l'unanimité les taux des 4 taxes locales pour 2015, comme suit :

TH	=	11.56 %
TFB	=	13.25 %
TFNB	=	34.69 %
CFE	=	15.54 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – CM N° 77 347 27 03 2015 02

Le Conseil vote à l'unanimité la taxe des ordures ménagères à 18,50 % soit 120 100 €.

Subventions – CM N° 77 347 27 03 2015 03

Les Présidents(es) faisant partie d'une association ne peuvent prendre part aux votes.

Le Conseil vote, les subventions suivantes aux diverses associations :

Subventions aux associations communales

- ADELAÏDE : 1 000 € Votants 14 - POUR 14
- AMITIE : 400 € Votants 14 - POUR 14
- Anciens Combattants : 350 € Votants 13 - POUR 13
- ASTT : 600 € Votants 13 - POUR 13
- ATELIER : 600 € Votants 14 – POUR 14
- STE CHASSE : 1 250 € Votants 13 - POUR 13
- LES P'TITS ORMOIS : 4 500 € Votants 14 – POUR 14
- COF : 1 000 € Votants 13 - POUR 13
- Entre Terre et Ciel : 450 € Votants 14 – POUR 14
- Talys'Ormes : 1 000 € Votant 13 – POUR 13

Subventions aux associations extérieures

- Club Athlétique du Montois Football : 100 € Votants 14 : POUR 13 – CONTRE 1
 - CSB BRAY : 1 800 € Votants 14 - POUR 13 – CONTRE 1
 - PROVINS RUGBY Club : 300 € Votants 14 - POUR 13 – CONTRE 1
 - Ecole de musique de Bray : 75 € Votants 14 – POUR 13 – CONTRE 1
- Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2015.

Article 6232 – fêtes et cérémonie : engagement dépenses à imputer – CM N° 77 347 27 03 2015 04

Monsieur le Maire indique que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies. Cependant, son caractère étant imprécis, la trésorerie municipale sollicite une délibération de principe précisant la nature des dépenses à imputer à cet article et autorisant leur engagement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que par exemple, les décorations et sapins de Noël, les cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations.

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départ en retraite, départ, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;

- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.

- les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels.

- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions ou d'ateliers ou de manifestations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

Proposition de non valeur – CM N° 77 347 27 03 2015 05

Monsieur le Trésorier municipal de Bray-sur-Seine a transmis deux états de demandes d'admissions en non valeur. Ils correspondent à des titres des exercices de 2011 à 2014. Il s'agit de recettes qui n'ont pas pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non valeur ; ces deux états se déclinent comme suit :

- 2011 à 2014 pour 25 912.70 € (clôture insuffisance actif sur RJ-LJ)

Produits arrêtés au 25/03/15 – liste n° 1688460532

- 2012 à 2014 pour 5 815.82 (décédé – renoncations à succession des enfants).

Produits arrêtés au 02/02/15 – liste n° 1618320532

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non valeur, proposée ci-dessus pour un montant de 31 728.52 € et précise que les montants de la dépense seront imputés sur les crédits inscrits au budget de la commune (article 6541). Délibération prise à l'unanimité.

Compte de gestion 2014 de la Commune (M14) – CM N° 77 347 27 03 2015 06

Le Conseil vote le compte de gestion 2014 de la Commune dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 588 729.22 € (à l'unanimité).

Compte administratif 2014 de la Commune (M14) – CM N° 77 347 27 03 2015 07

Le compte administratif 2014 de la Commune dressé par Monsieur Yannick MAURY, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	-131 103.11 €
- excédent de fonctionnement	<u>719 832.33 €</u>
- Résultat de clôture	588 729.22 €

Sous la présidence de Monsieur PIONNIER, le Conseil vote le Compte Administratif 2014 de la Commune (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants : 14 POUR : 13

Affectation du résultat d'exploitation 2014 (Commune) – CM N° 77 347 27 03 2015 08

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2014 de la Commune, comme suit :

131 103.11	à l'investissement (compte 1068)
588 729.22	au fonctionnement

Budget primitif 2015 de la Commune (M14) – CM N° 77 347 27 03 2015 09

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2015 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement	1 331 048.01 €
- investissement	428 368.34 €

Compte de gestion 2014 Eau (M49) – CM N° 77 347 27 03 2015 10

Le Conseil vote le compte de gestion 2014 de l'Eau dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 131 382.83 €. (à l'unanimité).

Compte administratif 2014 Eau (M49) – CM N° 77 347 27 03 2015 11

Le compte administratif 2014 de l'eau, dressé par Monsieur Yannick MAURY, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	38 172.80 €
- excédent de fonctionnement	93 210.03 €
- résultat de clôture	131 382.83 €

Sous la présidence de Monsieur PIONNIER, le Conseil vote le compte administratif 2014 de l'eau (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants 14 POUR : 13

Affectation du résultat d'exploitation 2014 (Eau) – CM N° 77 347 27 03 2015 12

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2014 de l'Eau, soit 93 210.03 € à l'excédent reporté 2015.

Budget primitif 2015 de l'Eau (M49) – CM N° 77 347 27 03 2015 13

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2015 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- fonctionnement	143 391.01 €
- investissement	86 534.76 €

SDESM – Redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF – CM N° 77 347 27 03 2015 14

Le Conseil municipal,

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF,

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales ;

SDESM – Adhésion commune de Pommeuse – CM N° 77 347 27 03 2015 15

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2015-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Pommeuse

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM.

Demande de subvention pour la restauration Registre Etat-Civil – CM N° 77 347 27 03 2015 16

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de restaurer le registre d'Etat-civil appartenant au fonds des archives de la commune. Ce document est le registre d'Etat-Civil de 1943-1952.

Afin de permettre la restauration de ces archives, le Conseil municipal décide de demander à Monsieur le Président du Conseil général l'attribution d'une subvention s'élevant à 129.60 € du montant hors taxe des travaux qui seront réalisés.

Délibération prise à l'unanimité.

Validation du projet « Rue Basse » et « Rue du Cercle » et autorisation du Maire à lancer un DCE – CM N° 77 347 27 03 2015 17

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux de renforcement de voirie et création de trottoirs au lieu dit « Rue Basse » et « Rue du Cercle », le Conseil municipal valide ce projet et autorise Monsieur le Maire à lancer un dossier de consultation des Entreprises de Travaux Publics et de signer toutes les pièces s'y afférents.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 27 03 2015 18

- ♦ Elections départementales 2^{ème} tour le dimanche 29 mars 2015.
- ♦ Emploi d'un contrat CUI à partir du 01 avril 2015.
- ♦ Courrier de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France) actant la remise en état de l'étang communal et acceptant sa rétrocession.
- ♦ Environnement-Travaux : réponse négative sur une demande de subvention DETR2015 concernant la bouche incendie. Les deux autres dossiers sont complets. Les panneaux de signalisation des Ormes seront nettoyés prochainement.
- ♦ Madame MOREAU demande la possibilité de prévoir un parking au cimetière.
- ♦ Monsieur de NATALE informe l'assemblée qu'un devis et une demande de subvention ont été demandés au Syndicat de la Voulzie pour le renforcement des appuis de la passerelle sur la berge à Moulin d'Ocle. Un barrage flottant sur la Voulzie sera installé à Jutigny.

- ♦ Associations et Fêtes : Chasse aux Œufs de Pâques le dimanche 05 avril 2015 à 11 heures précises devant la Mairie pour les enfants de 0 à 11 ans.
- ♦ Monsieur COUSTALAT, délégué SMETOM, informe qu'il n'y aura pas de déchetterie aux Ormes.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H30.